



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 11 mars 2022
Date de publication : 25 mars 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 17/22

Objet

Ouverture du capital de
l'Agence Économique
Régionale de Bourgogne
Franche-Comté

Secrétaire de séance

Gérard CHAUCHEFOIN

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget suppléé par Y. Besson, P. Sancey, G. Soldavini suppléé par P. Vuitton, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à I. Mangin, J.L. Bonin à G. Jeannerod, A. Callegher à J.M. Daubigney, J.P. Cuiet à N. Jeannet, C. Demortier à J. Péchinot, G. Fernoux-Coutenet à J.P. Fichère, J. Lepetz à J. Stolz, E. Pauvret à M.R. Guibelin, J.M. Rebillard à J.B. Gagnoux, F. Rigaud à C. Jeanneaux.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, B. Chevaux, J. Lagnien, P. Viverge.

La SPL AGENCE ECONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE dans laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient une action, est issue du rapprochement de l'association ARDIE BOURGOGNE et de la SPL ARD FRANCHE-COMTÉ intervenu le 1^{er} octobre 2017.

La Région Bourgogne-Franche-Comté qui est l'actionnaire majoritaire de la SPL AER BFC, a proposé en 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale du territoire qui n'étaient pas actionnaires de la SPL de participer à la construction de la nouvelle Agence Economique Régionale en les intégrant au capital de la société ainsi qu'à sa gouvernance.

Cette évolution a fait l'objet d'une décision favorable de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par délibération du 15 mars 2018, celle-ci ayant par la suite (délibération du 19 juin 2018) approuvé la liste d'actionnaires mise à jour. Cette liste s'est une nouvelle fois élargie à d'autres intercommunalités en 2019 et a fait l'objet d'une approbation par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 25 avril 2019.

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite renouveler cette opération en 2022 en procédant à la cession d'une action de la SPL AGENCE ECONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE au profit de chacun des EPCI qui auront manifesté le souhait d'être actionnaires de ladite SPL et qui auront été préalablement agréés par son Conseil d'Administration.

Il convient en conséquence et en application de l'article L.1524-1 alinéa 3 d'agréer la nouvelle composition du capital, tenant compte de la liste des nouveaux actionnaires de la SPL AER-BFC :

- Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône
- Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais
- Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois
- Communauté de Communes Tille et Venelle
- Dijon Métropole
- Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
- Communauté de Communes Haut Nivernais-Val d'Yonne
- Communauté de Communes Loire et Allier
- Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
- Communauté de Communes du Pays Riolais
- Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme
- Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe
- Communauté de Communes de l'Agglomération Migénoise
- Communauté de Communes de l'Aillantais
- Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
- Communauté de Communes du Serein
- Communauté de Communes Yonne Nord

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.1524-1, et L.1531-1,

Vu le Code de Commerce, notamment le livre II,

Vu les délibérations n° GD145/12 du 20 décembre 2012, n° GD55/17 du 26 juin 2017, n°GD39/18 du 15 mars 2018, n° GD66/18 du 19 juin 2018, et n°GD30/19 du 25 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la liste des nouveaux actionnaires de la SPL AGENCE ECONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE telle que figurant ci-dessus,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, représentante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la SPL AER BFC, à l'effet de voter, réaliser et formaliser cette opération, signer tous actes, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de la mener à bonne fin.

Fait à Dole,
Le 17 mars 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL AER Bourgogne Franche-Comté
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

